



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/09/2023
Reçu en préfecture le 06/09/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230830-B20230829_16_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absents excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

Était excusée : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



16. Objet : Travaux scénographiques et muséographiques à la Maison de la Nature et du Tourisme – Demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-033 du 22 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que la CCCE exerce les compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » et « Gestion et animation de deux sites naturels remarquables »,

Considérant que le projet de création d'une Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, au voisinage immédiat de la Réserve Naturelle Nationale à fondement géologique, est en phase de finalisation. L'ouverture au public de cette infrastructure innovante destinée à être un lieu de connaissance, de pédagogie et d'éducation à l'environnement est attendue au cours du premier semestre 2024.

Actuellement, le Bureau d'études Atelier-Aile² exerce pour le compte de la CCCE une mission d'étude de programmation muséographique visant à définir les contenus scénographiques et muséographiques qui équiperont le bâtiment.

A ce stade, le programme de travaux scénographiques et muséographiques est évalué à un montant de 789 000 € H.T.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention européenne au titre du programme LIFE sous la thématique « Nature et biodiversité » à hauteur de 75 %,

Considérant que la CCCE envisage de solliciter d'autres partenaires en vue de l'octroi d'une subvention pour ce projet (Région Grand Est, Département de la Moselle, Etat) dans les limites de la part subventionnable,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE, en vue de l'obtention d'une subvention pour le projet de travaux scénographiques et muséographiques à la Maison de la Nature et du Tourisme,
- autoriser le Président à solliciter tous les autres partenaires en vue de l'octroi d'une subvention pour ce projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 30 août 2023

Le Président,

Michel PAQUET

